

Quand l'homme n'aura plus de place pour la nature,
peut-être la nature n'aura t-elle
plus de place pour l'homme.
(Stefan Edberg)

n° 99
Printemps 2009



LAC ET REFLETS

revue trimestrielle de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

Chers amis,

Le Préfet de Haute-Savoie a signé l'arrêté ouvrant toute grande la porte à la réalisation d'une piste cyclable sur la rive-Est. On peut se demander si ses services ont bien regardé le dossier parce que les contraintes acceptées pèsent lourd : 113 tilleuls de plus de 50 ans abattus entre Veyrier et Menthon, un empiètement non négligeable sur le site protégé du Roc de Chère, des aménagements désastreux sur toute la dernière rive naturelle publique entre Balmettes et Glière (Doussard). Voilà pour les principaux défauts, mais des détails non négligeables s'ajoutent encore à cette liste. Tout ça pour la modique somme de 23 millions d'Euros.

ALAE n'a rien contre des aménagements améliorant la sécurité et le confort des cyclistes sur cette rive mais à ce prix financier et environnemental... Bref, il nous a paru légitime de demander l'avis du Tribunal Administratif de Grenoble.

Par ailleurs, Annecy est la ville de France dont la candidature a été retenue pour accueillir les J.O. d'hiver de 2018. Sachant que la première partie de cette candidature a déjà coûté 1,5 millions et que la seconde va en coûter dix fois plus sans aucune garantie de résultat et que, pendant ce temps là, par exemple : bon nombre de nos concitoyens ont des soucis financiers à ne savoir qu'en faire, que le lac a besoin d'être ceinturé par un collecteur des eaux de ruissellements extrêmement polluantes provenant des routes, que la mise en place d'un service de transports en commun en site

propre est plus que nécessaire, ces dépenses sont-elles vraiment de saison ?

E kmè d'varsâ
d'éga diè on pani.



C'est comme verser de
l'eau dans un panier

Bien amicalement

Le président : Alain Moysan

LE SOMMAIRE

pages

EDITO 1

LES ÉCHOS DU LAC 2-3

ÉTALEMENT URBAIN 3-4

CANDIDATURE JO 5

TERRES DE LAC 6

LOI LITTORAL,
JURISPRUDENCE
D'ANNECY 7-9

POÈMES

"STANCES A CHAVOIRES" 9

"LAC D'ANNECY" 9

LE MOT DE PATOUÉ 10

APPEL À PARTICIPATION

A l'occasion du
numéro 100 de
Lac et Reflets,
les membres de
ALAE sont conviés
à témoigner,
à participer...

Nos colonnes vous
sont largement
ouvertes.



Le PPR plus que jamais d'actualité à Veyrier

PPR : Plan de prévention des risques naturels prévisibles. Un bloc de rocher s'est dernièrement détaché du mont Barret. Après avoir défoncé une vieille grange, il a terminé sa course 500 mètres plus bas, entre 2 maisons neuves à Morat...

Collège "usagers et associations" du lac d'Annecy

Un questionnaire est prévu, pour alimenter les réunions thématiques, sur des thèmes définis et hiérarchisés en prenant en compte les attentes des usagers. Exemples : protection des roselières, Grands Blancs, pompes au GPL, etc. Représentation des usagers (au moins 3 représentants des usagers pour chaque thématique abordée). Objectifs : travail de tous dans le cadre d'une démarche constructive pour la protection de notre patrimoine commun qu'est le lac.

Semaine du développement durable d'Annecy

Une vitrine pour les institutions : C2A, SILA, préfecture, EDF, BTP 74, Capeb 74, CAUE, Parc des Bauges... mais aussi des asso-

ciations : Frapna 74 / Prioriterre (Information et de Conseil sur les consommations d'énergie, d'eau et des ressources naturelles), Genioos et Ecoclimat (chauffage écologique) / Alter Mundi, Artisans du Monde, Biocoop Aquarius / ARDSL (Association Rail Dauphiné Savoie Léman), Ecolo'Colis, Sibra, Vélonecy / WECF (réseau d'organisations féminines et environnementales présentes dans 40 pays). Une action menée dans le cadre de l'Agenda 21.

Le Village du développement durable

La grande nouveauté de l'édition 2009, c'est la création d'un Village du développement durable. Ce village rassemble 25 exposants, entreprises, institutions et associations locales engagés dans le développement durable qui présenteront leurs actions et leurs réalisations par le biais d'expositions, de démonstrations, mini conférences, ateliers de cuisine, dégustations de produits bio et locaux... En continu sur les stands diverses actions sont proposées : • C2A, pour mettre son empreinte sur la fresque géante de l'environnement, • Cartridge World (Collecte de cartouches vides d'imprimantes) • Vélonecy, pour essayez gratuitement les vélos (environ 2 h), • WECF France, pour faire tester les jouets de vos enfants par le laboratoire indépendant Quad Lab (déterminer la présence éventuelle de substances chimiques).

Du vendredi 3 avril de 10 h à 18 h 30, au samedi 4 avril, de 10 h à 17 h, place François-de-Menthon (face à Courier). Entrée libre.

Visite du nouveau

siège du CAUE

Un bâtiment économe d'énergies. Vendredi 3 et samedi 4 avril à 11 h et à 15 h. Rendez-vous à l'entrée du Village du développement durable.

Sortie nettoyage nature sur les bords du Thiou (FRAPNA).

Une manière différente de découvrir la faune et la flore locales en ramassant les déchets accumulés pendant l'hiver.

> Dimanche 5 avril à 9h30, départ de l'Hôtel de ville d'Annecy, jusqu'à Cran-Gevrier.

Programme : www.ville-annecy.fr

Le Scot avance à petits pas...

Réunis le 27 février sous la présidence d'Antoine de Menthon, les 7 présidents d'intercommunalités concernés par le futur SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du bassin annécien : A. Corboz « Laudon », F. Daviet « Les Usses », J.-Cl. Deronzier « Faverges », J. Favrot « la Tournette », G. Pecci « Cruseilles », Ch. Rophile « Filière », Jean-Luc Rigaut « Annecy Agglo », ont co-signé un manifeste qui les engage solidairement.

Ce manifeste précise les orientations qu'ils entendent donner à ce territoire, au rang desquels figure en première place l'application rigoureuse d'un principe d'économie dans la consommation d'espace ; mais aussi la volonté de structurer le bassin annécien en matière économique (zones d'activités et solidarité financière), et tout ce qui a trait à la mobilité des déplacements.



Touche pas à mon reblochon !

L'industrie veut faire la peau aux fromages au lait cru...

Le futur SCOT devrait entrer en vigueur courant 2012.

Des agriculteurs responsables

La Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie est engagée dans la préservation de l'environnement. Pour Marie-Louise Donzel, responsable de la section environnement, du Pôle Entreprises - Territoires - Aménagement "C'est un impératif à aborder d'une façon positive pour mettre en valeur notre rôle d'acteur utiles à la préservation de l'identité du département et du

patrimoine naturel..."

La profession souhaite favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et permettre aux agriculteurs de répondre aux exigences de la conditionnalité des aides PAC.

La section environnement poursuit son investissement dans des actions de sensibilisation au respect de la qualité de l'eau, dans les mises aux normes des bâtiments et la promotion du traitement des effluents de fromagerie.

Le maintien de la biodiversité est également une préoccupation forte. Il est important de développer le partenariat exis-

tant avec les autres utilisateurs de l'espace agricole. En parallèle, pour maintenir une agriculture viable, la section continuera à accompagner les agriculteurs face aux exigences liées aux aides.

Forum mondial de l'eau

Les ministres du monde entier ont refusé dimanche (22 mars) de reconnaître l'eau comme un droit de l'homme fondamental, préférant lui conférer le statut de besoin de base. Cependant, le Parlement européen a approuvé récemment une résolution qui énonce que « l'eau est un bien commun de l'humanité » et que « l'accès à l'eau potable devrait être un droit fondamental et universel ». La résolution appelle à fournir les efforts requis en vue de garantir l'accès à l'eau aux populations les plus démunies avant 2015.

Étalement urbain : mode de vie, solidarités entre territoire

Le contrat de développement Rhône-Alpes pour le bassin annécien, moyen pour la région de soutenir les initiatives locales, a été signé pour 5 ans (2005-2010) entre le conseil régional et les acteurs locaux du bassin annécien représentés par la communauté d'agglomération de la région annécienne.

A coté du comité de pilotage, composé d'élus et de responsables professionnels siège un Conseil Local de Développement (C.L.D.) regroupant tous les acteurs du territoire (vie économique, associations, personnes qualifiées). Il est chargé de donner

son avis, sur les programmes, le financement, il se penche sur les projets notamment ceux qui bénéficient d'un financement de la Région. Récemment au cours de l'année 2008 et au début 2009 le Comité Local de Développement sous l'autorité de son président Monsieur Landecy a mené une réflexion en profondeur sur le thème "Étalement Urbain. Modes de Vie Solidarités entre Territoires". Les représentants des contrats de développement (C.D.R.A.) de l'Albanais et de la Vallée des Usses ont été conviés à la réflexion.

Ce long travail, mis en valeur lors du grand Forum du 17 janvier 2009 mérite d'être connu et repris.

L'étalement Urbain : on le constate ; il se réalise mais quelles conséquences ? Faut-il y remédier et comment ?

L'Étalement Urbain : il répond aux désirs de chacun d'avoir sa maison, son jardin, de retrouver la verdure qu'on ne trouve pas en ville. Il permet d'échapper aux contraintes de la ville et de trouver une qualité de vie. Il permet la plupart du temps de construire dans des conditions intéressantes vu le prix du terrain. Il répond à l'aspiration de la plupart des Français.

Mais cet étalement urbain n'est pas sans inconvénients.

D'abord il est consommateur d'espace et ceci aux dépens de l'agriculture et des espaces naturels ; les espaces agricoles étant souvent considérés comme des réserves pour l'urbanisation. On en vient à urbaniser des espaces ruraux de plus en plus loin des pôles de création de richesses et d'emplois.

Ensuite il engendre des coûts :

- pour les particuliers la péri-urbanisation cause la nécessité d'avoir 2 voitures, donc un assujettissement à la voiture pour aller au travail, pour se rendre en ville, pour les services de proximité.

- pour les collectivités locales, ce sont des coûts supplémentaires (eau, assainissement, voirie, service de l'incendie...)

A ceci s'ajoute la difficulté d'utiliser les transports collectifs : ils ne passent pas toujours à proximité.

Que faire ? Le subir ou l'aménager ?

En premier lieu les Plans Locaux d'Urbanisation (P.L.U.) sont par définition les instruments les plus aptes pour l'aménagement des communes entre les mains des municipalités et l'Administration (D.D.E. notamment) joue souvent un rôle de conseil vis-à-vis des mairies. Le classement en zones Agricole ou Naturelle ou Urbanisable

permet de canaliser les constructions. Il permet d'étoffer les hameaux, les bourgs, les quartiers déjà équipés

Mais d'une manière plus générale et globale, comment mieux canaliser cet étalement urbain ?

De nombreuses idées ont surgi au cours des discussions.

Faut-il favoriser les constructions uniquement le long des axes de circulation, là où il y a des transports collectifs ? Qu'en sera-il de nos communes dépourvues de tels services ?

Ne faut-il pas rendre la ville plus habitable : transformer les quartiers en villages ou les villages en quartiers ?

Ne faut-il pas étoffer les bourgs pour qu'ils viennent des centres de développement où l'on trouvera des services de proximité : commerces, services, pour cela renforcer les pôles existants "véritables villages urbains". Ne faut-il pas réaffirmer la volonté de préserver les espaces agricoles et d'intégrer le projet agricole dans le secteur ?

Ces problèmes dépassent souvent l'échelle de la commune. Le Scot sera-t-il assez efficace pour agir en la matière ?

Tout ceci milite en faveur d'une véritable politique péri-urbaine et de plans locaux d'urbanismes intercommunaux. Tout ceci milite en faveur d'une organisation de transports collectifs englobant tout le bassin annécien.

Il convient de remercier les responsables du Contrat local de développement et en particulier Messieurs Blanchuz et Landecy d'avoir lancé cette réflexion bien d'actualité, tout en souhaitant qu'elle débouche sur des actions concrètes,

R.Berthet

Candidature d'Annecy aux Jeux Olympiques de 2018

La position de l'association "Saint-Jorioz Environnement" sur les JO

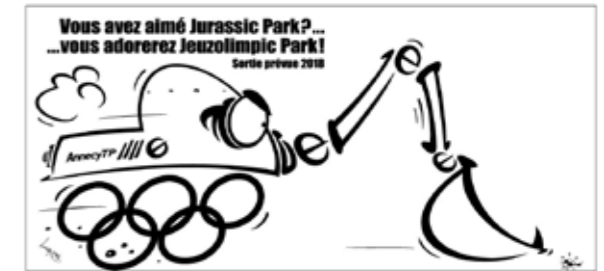
Il est difficile pour une association de protection de l'environnement de se prononcer sur l'opportunité d'une manifestation sportive que ce soit les Jeux Olympiques, le tour de France ou toute autre manifestation.

Cependant, si ce projet se concrétise, il doit prendre corps autour des valeurs qui ont fondé l'Olympisme, en s'adressant en particulier à notre jeunesse. Il doit d'autre part s'inscrire dans une logique de développement durable dont nous ne pouvons plus faire l'économie aujourd'hui.

Nous souhaitons donc que :

1. Certains équipements qui ne se justifient que par les JO disparaissent après les jeux (remise en état des sites). Il ne nous appartient pas de déterminer lesquels.
2. Les équipements sportifs qui resteront s'inscrivent dans le paysage et permettent aux populations locales de les utiliser.
3. Les infrastructures liées aux transports favorisent le développement des transports collectifs à énergie propre ou la moins polluante possible (Trains, tramway...), aussi bien pendant les JO qu'après les JO.
4. Les associations locales soient associées aux grandes prises de décision en fonction de leur agrément préfectoral.
5. Les pollutions visuelles, sonores soient une vraie préoccupation, et la qualité de vie des populations locales soit un objectif majeur.

Le président, Hubert COLIN



L'ALAE et les JO

Le conseil d'administration d'ALAE s'est prononcé contre les JO, estimant après examen que les bénéfices attendus étaient très inférieurs aux problèmes et aux nuisances que ceux-ci vont engendrer.

Petit rappel des chiffres et dates de la candidature d'Annecy

Des JO écolos, qui s'appuient sur une évaluation du bilan carbone très sous-estimé, de 80 % de structures existantes, nous sommes passés à 70 %, et le coût de la pré-campagne a été augmenté de 40 % par rapport aux prévisions. Des dérapages qui ne sont pas de bonne augure pour la suite, mais diverses associations restent vigilantes. Le dépôt de dossier de candidature coûte 4 millions, pour aller jusqu'en juillet 2010, date de sélection des villes finalistes. Les concurrents les plus sérieux d'Annecy sont Pyeongchang (Corée du Sud), Munich (Allemagne) et Sion (Suisse). Le choix définitif de la ville qui accueillera les J.O. de 2018 sera fait en juillet 2011. Au-delà des coûts, les JO c'est aussi : un village olympique à Passy, une patinoire de 12.000 places et un anneau de vitesse à Annecy, et divers projets de routes, tunnel, rocade.

Association "Terres du lac"

Conservatoire des terres et paysages agricoles du bassin du lac d'Annecy

"TERRES du LAC" vous propose de passer de l'utopie à la réalité, en achetant des terres, pour préserver les paysages du lac d'Annecy. Les agriculteurs seuls, ne peuvent rien. Pourtant ces paysages, que nous aimons, sont le fruit de leur travail.

Une association née à l'initiative de citoyens qui refusent que, au fil des révisions des plans d'urbanisme, l'ensemble du bassin du lac d'Annecy soit livré progressivement à l'urbanisation.

"Terre du lac" a été créée, en plein accord avec la profession agricole, pour acquérir les terres libres à la vente, classées agricoles ou naturelles dans les documents d'urbanisme, ceci, afin de les maintenir dans leur vocation actuelle. L'action se situe en complémentarité et en lien avec les différentes actions publiques menées en ce sens.

Pour mener à bien cette mission, TERRES du LAC a besoin d'un vaste soutien, Elle propose

de s'engager, personnellement et concrètement, en participant à cette démarche et à ces acquisitions.

Les statuts de TERRES du LAC ont été, rigoureusement, étudiés pour garantir les principes suivants :

- L'ensemble des dons collectés par TERRES du LAC sera affecté à l'achat de terrains.
- Les acquisitions et la gestion des terrains seront faites en total accord avec la profession agricole, afin d'en garantir le bon usage.
- Les terrains acquis ne pourront être revendus.

La première acquisition consiste à réunir 10.000 euros de dons, pour acquérir un pré. La Safer a fait l'acquisition d'un pré sur les hauteurs du lac, mais se doit de le revendre en 2009. Elle nous propose son acquisition au prix de revient, soit une dépense, tous frais compris, de l'ordre de 10.000 euros

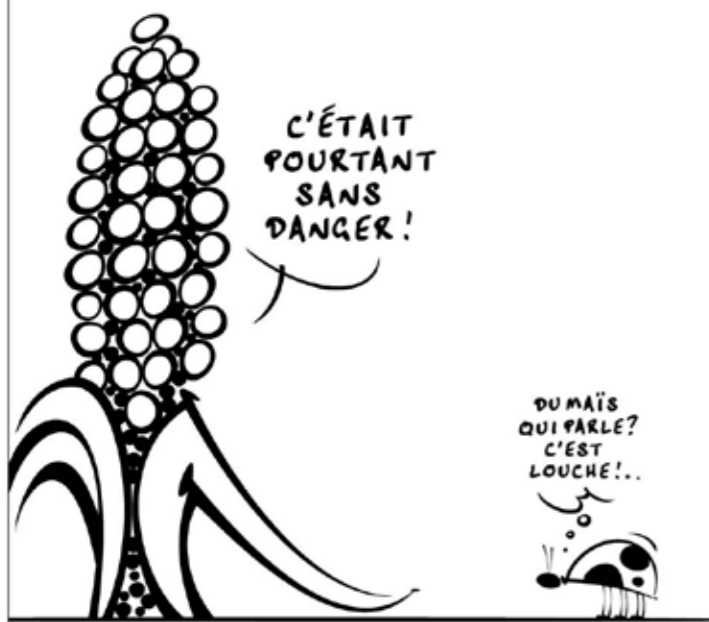
L'acquisition de cette parcelle par TERRES du LAC permettra de la mettre à disposition, avec un bail de longue durée, à l'agriculteur qui l'exploite, et qui n'a pas souhaité l'acquérir.

TERRES du LAC

991 route de Lornard - 74410 Saint-Jorioz
Courriel : terresdulac@orange.fr
Tél. : 04 50 68 63 70



LUNDI 2 MARS 2009 L'EUROPE VOTE CONTRE LES OGM



Loi Littoral, Annecy fait jurisprudence...

En 2006, tandis que M. Bernard Bosson était encore maire d'Annecy, une affaire a défrayé la chronique dans le bassin annécien à propos de la préservation du lac, sur fond de querelles politiques et de préparation des élections.

Il se trouve que le lac d'Annecy est enchâssé dans un écrin de montagnes, ce qui certes en fait tout son charme et attire des milliers de touristes chaque année, mais ce qui aussi l'expose à deux réglementations draconiennes en matière de constructibilité : ce qu'on appelle la "loi littoral" votée en 1986 à l'initiative de la Gauche française et aussi la "loi montagne", votée peu de temps avant, en 1985, toujours à l'initiative des partis de gauche. Or, toutes les deux limitent les possibilités d'urbanisation dans un intérêt de préservation de l'environnement et des paysages. Mais, comme toutes les lois depuis une cinquantaine d'années maintenant, elles sont assez mal rédigées et renvoient en plus à des décrets d'application qui ne sont eux-mêmes pas très clairs, voire qui ne sont pas publiés du tout... Cela aboutit à une superposition de règles qui peuvent être contradictoires ou sujettes à interprétation. Autrement dit, c'est la porte ouverte à l'arbitraire : pas seulement (forcément) du maire qui délivre les autorisations d'urbanisme, mais aussi souvent des partisans de telle ou telle interprétation, qui verra, soit déboucher des recours systématiques contre les permis de construire sous couvert

de préservation de l'environnement, alors que très fréquemment ces recours sont déposés par des habitants qui ont souhaité s'installer dans un coin mais qui veulent désormais empêcher les autres de s'y implanter à leur tour... - ou bien au contraire qui verra soumettre au bon vouloir des représentants de l'État en place (préfet ou fonctionnaires de la Direction départementale de l'équipement) le contrôle de la légalité de ces mêmes permis de construire, selon l'analyse subjective qu'ils en auront faite...

C'est pourquoi, à l'initiative notamment de Monsieur Pierre Hérisson, sénateur de Haute-Savoie et à ce moment-là maire de Sevrier (l'une des dix communes riveraines du lac d'Annecy), une disposition a été introduite dans une loi de 2005 (prise à l'initiative d'Hervé Gaymard), en vue de simplifier le maelstrôm législatif pour les lacs de montagne de plus de mille hectares et préciser la limite d'applicabilité entre les deux grandes lois précitées. En d'autres termes, de fixer une



ligne de partage entre, d'un côté les règles de la "loi littoral", pour la partie du territoire communal proche du lac, et de l'autre côté les règles de la "loi montagne" pour la partie de la commune proche de la montagne.

Si cette clarification peut avoir l'air satisfaisante en soi, il se pose inévitablement des questions sur l'objectivité quant à la fixation de cette ligne de partage. Car elle peut être entreprise, soit à l'initiative du préfet, soit sur celle de l'ensemble des communes riveraines du lac. Et lorsque la politique s'en mêle, tout concourt à faire de ce dossier une poudrière... car dans cette affaire, les antagonismes entre M. Bosson et M. Hérisson, hérités de leur brouille qui suivit l'accession du second au parlement, d'abord avec l'aval du premier, puis contre sa volonté, ont joué un grand rôle. Il faut préciser d'emblée que M. Bosson était alors, en plus de maire, le député de la deuxième circonscription de Haute-Savoie qui englobe la rive gauche du lac jusqu'au pays de Faverges, qu'il était encarté à l'UDF à couleur centriste, c'est-à-dire partisan (au moins officiellement) de M. François Bayrou, et qu'il présidait la Communauté d'agglomération d'Annecy, ainsi que le conseil d'administration de l'hôpital de secteur. Tandis que M. Hérisson est sénateur, d'abord sous l'étiquette du parti centriste, puis ensuite de celle de la majorité présidentielle de M. Chirac (en 2006) et de M. Sarkozy ; il était à ce moment-là le maire de Sevrier et il présidait un syndicat mixte intercommunal qui a notamment en charge la préservation du lac. Pour corser le tout, M. Bernard Accoyer, actuel président de l'Assemblée Nationale, est maire d'Annecy-le-Vieux et député de la première circonscription qui englobe la rive droite du lac ; actif responsable du mouvement UMP, grand supporter de M. Chirac (avant de supporter M. Sarkozy), il était aussi à l'époque le premier vice-président de la Communauté d'agglomération d'Annecy et, naturellement, chaque dossier à connotation intercommunale était sujet à polémique et joutes verbales avec M. Bosson (sur l'hôpital, les loge-

ments sociaux, les impôts locaux, etc.). Réunissez trois opposants politiques et la préservation du lac devient vite un enjeu médiatique !... a fortiori lorsque se profilent des échéances électorales (législatives, présidentielles et municipales !).

Lorsque donc M. Hérisson initia le processus de délimitation territoriale pour l'application des "lois littoral et montagne" au niveau du lac d'Annecy, il reçut le soutien de l'ensemble des maires des communes riveraines, sauf celui de M. Bosson, le maire de la plus grosse commune riveraine et accessoirement son opposant politique personnel. Si les intentions de ce dernier ne sont pas à mettre en doute quant au souci de pérenniser l'œuvre entreprise par son père, Charles Bosson, de sauver le lac de la pollution et de le mettre en valeur, l'emballage médiatique et les piques politiques n'ont malheureusement pas permis de poser clairement les tenants et les aboutissants de ce dossier, d'en souligner les bienfaits et d'en clarifier les imperfections. Cela a au contraire abouti inévitablement à des gesticulations d'envergure, des grandes envolées lyriques de part et d'autre, avec échanges de tribunes dans la presse locale, intervention des associations environnementales de tout bord et grande chaîne de solidarité citoyenne qui devait, chacun se tenant la main, ceinturer le pourtour du lac pour mieux signifier la cause verte... Las. Les citoyens ne le furent pas tant que ça et la chaîne se fit des plus petites !

Néanmoins, le Conseil Municipal d'Annecy déposa un recours, le 4 octobre 2006, directement devant le Conseil d'Etat, en vue de faire annuler un décret pris en application de la "loi Gaymard" de 2005, que M. Pierre Hérisson et ses partisans invoquaient pour engager la procédure de délimitation législative autour du lac d'Annecy.

Entré temps, le président de la République française, Jacques Chirac, fit voter la Charte de l'environnement en souhaitant lui donner

une valeur constitutionnelle par son ajout au préambule de la constitution française. Si l'on a beaucoup glosé sur ce réveil tardif de M. Chirac aux bons sentiments pour la préservation de la planète, bien peu misaient sur l'importance juridique de ce catalogue de bonnes intentions. Rappelons au passage qu'il instaure notamment un principe de précaution qu'il n'a pas encore été possible de mettre en œuvre dans le dossier des organismes génétiquement modifiés (OGM)...

Voire. Le Conseil d'État, suivant son petit bonhomme de chemin (la Justice a "besoin" de temps pour être rendue sereinement, paraît-il...), vient de rendre sa décision, le 3 octobre 2008, qui met un frein à l'échafaudage législatif initié par MM. Hérisson et Gaymard. Le jugement est dit "d'assemblée". C'est-à-dire que le Conseil d'État a estimé la décision qu'il allait rendre tellement importante et significative que l'ensemble des magistrats s'est réuni (en assemblée donc) pour rendre la justice. Justice qui annule le décret du 1^{er} août 2006, touchant aux modalités et procédures pour l'application des "lois montagne et littoral" aux grands lacs intérieurs. L'arrêt se fonde justement sur la charte de l'environnement, rendant ainsi sa valeur pleinement constitutionnelle, en s'appuyant sur le fait que tout citoyen a le droit d'être associé aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Comme souvent, seule la loi peut fixer les règles relatives à cette participation citoyenne et le Gouvernement français ne peut à lui tout seul codifier ou même simplement compléter ces règles, en usant des décrets d'application.

Ainsi, sur le fondement du cas d'école du lac d'Annecy (qui devient ainsi "la jurisprudence d'Annecy"), les citoyens bien français (que nous sommes, non ?) voient leurs droits avancer un peu plus... Ouf ! la France est bien un Etat de droit... Qui en doutait ? !

Bruno MIQUELARD
"Présence Savoisienne" n° 134

Stances à Chavoires*

Adieu mes doux loisirs au bord du flot tranquille !
Adieu les peupliers au panache mobile !
Adieu les volets verts, qui se mirent toujours
Dans le golf de l'azur ! Adieu, modeste asile,
Où j'ai compté quelques beaux jours !

Adieu, refrains joyeux d'une folle jeunesse !
Là, souvent l'amitié, divine enchanteresse,
Au choc de nos flacons répondait avec bruit ;
Et la flamme du punch bleuissait dans l'ivresse,
Comme un follet danse à minuit.

Un jour aussi l'amour a touché ce rivage :
Mes doigts d'un blanc jasmin parèrent son corsage...
Que les vents étaient doux ! Que le ciel était beau !
Ah ! bien souvent, dès lors, j'ai rêvé sur la plage
Où sont pied quitta le bateau.

Adieu mon frais abri d'une saison fleurie,
Adieu donc !... L'homme ainsi ne peut dans cette vie
Sur le même sillon toujours fixer ses pas...
Il faut qu'il marche ! il faut que la fleur soit flétrie,
Et que l'été mène aux frimas !

La riante oasis, image de ce monde,
Pour un jour seulement rafraîchit de son onde
Le cavalier arabe ; et, loin des palmiers verts,
Il portera demain sa tente vagabonde
Sous le vent brûlant des déserts

Jacques Replat

Lac d'Annecy

Dans le mystère des clartés
Aux tons mauves et argentés,
Le lac étire sa souplesse.

Il a, dans la fièvre des soirs,
Quand la lune, blême ostensor,
Promène sa pâle mollesse,

D'étranges, subtiles langueurs,
Immense gerbe dont les fleurs
Auraient d'ultimes défaillances.

Dans la nuit d'exquises baigneuses
Mouillent, près des buissons d'yeuses,
Leur beau corps de rose faïence.

Extrait de "Ronces fleuries"
Oscar DAVID (1902-1934)

Le mot de patoué



Dictons de Savoie



Extraits de "Proverbes et dictons de Savoie" de Paul Guichonnet, éditions Rivages.

L'arzhan ne lève po, fo pola wonyi.

Le tro bin mâliè l'cou.

A dè a Djé è a dyable.

L'argliançhi d'la né eswi lô pété,
l'argliançhi d'la matin pté d'éga su
moulin.

Avri molyâ fâ mé folya.

Kan ma morsa fa tin-tin, to le
monde è mon kosin ; kan le fa
tru-tru, to to le monde vire le ku.

L'argent ne lève pas. Il ne faut pas le semer.

Le trop bien tord le coup.

Il doit à Dieu et à Diable.

L'arc-en-ciel du soir essuie la boue ;
l'arc-en-ciel du matin met de l'eau au
moulin.

Avril mouillé fait mai feuillé.

Quand ma bourse fait tin-tin, tout le
monde est mon cousin ; quand elle fait
tru-tr- (quand elle est vide) tout le monde
tourne le cul.



LAC ET REFLETS N°99

Une publication de ALAE - ASSOCIATION
LAC D'ANNEY ENVIRONNEMENT*

Siège > Mairie de Sevrier
Adresse > ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
ISSN > 1292-3672
Mise en page > *aster
Illustrations > Pierre Nenny - Steph Littoz
Impression > ALAE
Tirage > 200 exemplaires
Abonnement + adhésion ALAE > 20 € / an

Attention, nouveau courriel :
a.lae@live.fr

* Association déclarée d'utilité publique.

Pour une adhésion 2009 à ALAE

En envoyant ce coupon à : ALAE - BP 11 - 74320 Sevrier



Adhésion à l'ALAE + abonnement à la revue **LAC ET REFLETS***

Individuelle 20 € / Couple 25 € / Soutien** 30 € / Association, collectivité 35 €

Nom Prénom

Adresse

Ville Code postal

Tél. Courriel

Date Signature

* Paiement par chèque joint, à l'ordre de : "ALAE". ** Soutien à partir de.



Option découverte

Pour faire découvrir à une
personne de votre choix,
la revue **LAC ET REFLETS**.

Nom

Prénom

Adresse